



Éditorial

novembre 2025

Détails

Écrit par Jablonka
Catégorie : Éditorial
Publication : 27 novembre 2025
Affichages : 652



Cette fois ça y est. Les arbres ont été commandés et sont en attente de livraison pour une plantation prévue début décembre. Nous réfléchissons à une date d'inauguration officielle mais la population pourra continuer à se promener dans le futur parc de la zone sud pendant la réalisation.

Après une bonne nouvelle, une moins agréable. Il n'y aura pas de décoration de la rue de Paris cette année pour Noël. les illuminations sont toujours rangées dans le grenier de la Mairie et sont donc toujours sous les décombres.

Sur le dossier de la sécurité routière, des solutions sont à l'étude. Le Conseil municipal a voté l'implantation de 4 stops au carrefour de Mauloup pour résoudre aussi bien les problèmes de vitesse que de priorité. Cette décisions se heurte à des résistances du Département alors que l'arrêté a été pris par le Maire et que son financement est à la charge de la seule commune. Concernant le remplacement des “céder le passage” par des “stops” à Mésangeon, carrefour qui a été le théâtre de nombreux accidents dont certains graves, la discussion porte sur l'emplacement des panneaux et sur la visibilité au carrefour. Aucun de ces deux problèmes ne sont à l'heure actuelle totalement réglés.

Sur le dossier de la vie en collectivité, nous avons des problèmes récurants.

- Les chats errants sont actuellement ramassés, mis en cage, stérilisés et remis en liberté sur notre territoire. Cette opération est financée par la Mairie mais la Mairie n'a pas en charge le ramassage des animaux.
- Les chiens : tout propriétaire doit se renseigner sur la catégorie de son animal et doit signaler cette catégorie en Mairie. Suivant cette catégorie (chiens éventuellement dangereux de catégories 1 et 2), les animaux doivent être tenus en laisse et être, éventuellement, porteurs d'une muselière sur la voie publique.
- Le stationnement doit toujours être limité aux places marquées. Le manque de civisme de certains pose des problèmes à tous. La gendarmerie de Voves n'a pas les moyens humains pour s'occuper de ces problèmes, nous n'avons pas les moyens financiers pour nous procurer une force municipale. Nous sommes donc dépendants du bon vouloir de tous et de chacun. L'arrêté municipal a été pris et la gendarmerie a donc le pouvoir de verbaliser et de faire enlever pour mise en fourrière les véhicules gênants si elle passe, mais passera-t-elle ?

Les festivités de Noël approchent. Le goûter des anciens aura lieu le mardi 16 décembre à 15:00 et l'arbre de Noël des enfants se tiendra le vendredi 19 à 19:00. Le concours de réalisation des décorations par les enfants est en place et les objets à décorer seront déposés directement chez les habitants par notre employé municipal. Le père Noël sera présent le 19 et distribuera les cadeaux aux enfants de moins 10 ans après le spectacle en salle des fêtes.

◀ Précédent

Suivant ▶

Vous êtes ici : [Accueil](#) ▶ [Éditorial](#) ▶ novembre 2025

Menu principal



Menu principal

[Éditorial](#)
[Conseil municipal](#)
[Informations](#)
[Documents](#)
[Culture](#)
[Association La Beauvilloise](#)
[messagerie](#)
[Accès privé](#)

[Actes officiels \(Préfecture\)](#)
[Comcom Cœur de Beauce](#)
[Météo locale](#)
[Fourrière animale](#)
[Évasion FM](#)
[radio Intensité](#)
[La République du Centre](#)
[L'écho républicain](#)
[scolaire](#)
[Archives du site](#)
[poney & compagnie](#)
[Chambres à la ferme](#)
[Grumpy Bear's garage](#)

Login Form

 Identifiant

 Mot de passe

☐ Se souvenir de moi

Connexion

[Identifiant oublié ?](#)
[Mot de passe oublié ?](#)